

## 2. Les engagements des parties prenantes

Six facteurs clés de succès ont été identifiés afin d'organiser des démarches de participation citoyenne réussies. À ces six facteurs clés de succès correspondent des engagements de l'équipe municipale, ainsi que des contreparties attendues de la part des parties prenantes, les citoyens.

### **Facteur clé de succès n°1** : Informer/ sensibiliser/ vulgariser

Les engagements de l'équipe municipale correspondants :

1. Organiser, en amont du démarrage de toute démarche participative, une information sur l'existence même du processus engagé, afin de mobiliser le maximum de participants.
2. Rendre disponible en amont des démarches de participation une information, afin que chaque citoyen puisse formuler un avis éclairé.
3. Vulgariser l'information transmise aux participants, afin de permettre aux citoyens non spécialistes de la comprendre.
4. Distinguer les temps d'apport d'information et de débat, afin de permettre aux parties prenantes d'assimiler l'information.

Les contreparties attendues de la part des parties prenantes :

- a) Faire l'effort, en amont des espaces de débat, de prendre connaissance de l'ensemble des informations, afin d'acquérir un minimum de culture commune du projet ou de la politique publique qui va faire l'objet de la concertation.
- b) Les participants partagent une règle d'éthique de non-utilisation de l'information à des fins personnelles, partisans ou militantes.

### **Facteur clé de succès n°2** : Prendre le temps

Les engagements de l'équipe municipale correspondants :

5. Faire débiter les processus de participation citoyenne en amont du projet ou du lancement de la politique publique.
6. Respecter le rythme des associations et des citoyens, le temps aux parties prenantes de s'acculturer, de réfléchir et de structurer leurs apports, sans pour autant ralentir l'action publique.

Les contreparties attendues de la part des parties prenantes :

- c) La participation à un processus de concertation suppose une certaine assiduité aux différentes étapes du processus.
- d) La réussite du processus suppose qu'il n'existe pas de la part des participants une volonté d'entrave.
- e) Le respect de l'autorité légitime des élus.

### **Facteur clé de succès n°3** : Organiser un processus en 3 grandes étapes

Les engagements de l'équipe municipale correspondants :

7. Construire les dispositifs de participation citoyenne à partir de 3 grands temps :
  - Un temps d'**information** sur l'objet de la démarche.
  - Un temps d'**expression** de l'ensemble des points de vue et de mise en débat et de recherche de solutions.
  - Un temps d'**évaluation collective** des différentes solutions proposées et de restitution et d'explicitation par le politique publique.

Les contreparties attendues de la part des parties prenantes :

- f) La participation à un processus de concertation suppose de respecter les avis majoritaires se dégageant des processus d'évaluation collective et les décisions des élus garants de l'intérêt général.

**Facteur clé de succès n°4 :** Organiser la prise en compte de l'ensemble des points de vue, y compris la parole muette

Les engagements de l'équipe municipale correspondants :

8. Associer aux démarches de participation citoyenne l'ensemble des structures de représentation citoyenne déjà constituées.
9. Mobiliser un panel de citoyens le plus large possible (sur la base du volontariat et/ou par tirage au sort)
10. Organiser des démarches d'écoute citoyenne pour recueillir l'avis de populations qui ne s'inscrivent pas spontanément dans les démarches de consultation citoyenne proposées par la Ville.

Les contreparties attendues de la part des parties prenantes :

- g) La participation à un processus de concertation suppose, pour les parties prenantes, de participer activement à l'émergence des points de vue qui ne s'expriment pas spontanément. Les associations et les Conseils de Quartiers ont ainsi une fonction importante de relais et de "remontée d'informations".
- h) Les participants s'engagent à participer aux démarches dans un esprit objectif et non partisan ou militant.

**Facteur clé de succès n°5 :** Capitaliser les différents apports et organiser la "traçabilité" dans le processus de décision

Les engagements de l'équipe municipale correspondants :

11. Formaliser des comptes rendus à l'issue de chaque réunion, afin d'enregistrer les différents points de vue émis.
12. Prendre en compte différents points de vue dans la recherche des solutions. Indiquer lors des temps d'évaluation collectifs, les jugements portés sur chacune des solutions proposées.
13. Expliciter les choix des processus de concertation en argumentant sur ce qui a été retenu ou non.

Les contreparties attendues de la part des parties prenantes :

- i) Les participants s'engagent à s'organiser pour assurer la prise de note afin d'alimenter les comptes-rendus de réunion lorsque nécessaire.

**Facteur clé de succès n°6 :** Organiser le retour d'expérience

Les engagements de l'équipe municipale correspondants :

14. Evaluer chaque démarche de participation citoyenne.
15. Evaluer l'impact des solutions mises en œuvre au regard des objectifs définis lors du lancement des démarches de participation citoyenne.

Les contreparties attendues de la part des parties prenantes :

- j) Elles s'engagent à enrichir mutuellement les processus et les pratiques, en témoignant notamment d'initiatives originales d'autres collectivités.